



APPEL A PROJETS BIODIVERSITE

« CONCILIER CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT »

1. CONTEXTUALISATION

« L'avenir ne sera pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire » (Henri Bergson).

L'homme, comme toutes les espèces vivantes, animales et végétales, fait partie de la biodiversité. Mais si la majorité des espèces vivantes peut se passer de l'homme, en revanche, il ne peut se passer des espèces vivantes, et la Terre a une capacité limitée à produire ses ressources renouvelables.

L'empreinte écologique, qui mesure l'utilisation par l'homme des ressources naturelles renouvelables, a atteint un niveau de 20% supérieur à la capacité biologique de la Terre.

L'indice « Planète Vivante »¹ indique que les populations des espèces terrestres ont diminué d'environ 15%, les populations marines ont chuté d'environ 35% et les populations des espèces d'eau douce de 54%. Un amphibien sur trois, un oiseau sur huit, un mammifère sur quatre sont menacés d'extinction.

Selon la liste rouge de l'IUCN, 15 589 espèces sont menacées d'extinction en 2004. Sur les 514 espèces d'oiseaux présents en Europe, 270 sont menacées. Et parmi elles, une majorité d'espèces migratrices dont les habitats sont détruits.

La flore court les mêmes dangers, 60 000 espèces végétales sur les 350 000² connues sont considérées comme menacées d'extinction. Sous les tropiques, la destruction de l'écosystème est telle qu'un quart des espèces des plantes pourrait disparaître d'ici 25 ans³ ; ce qui signifie non seulement qu'un grand nombre de plantes utilisées actuellement par les laboratoires pharmaceutiques

¹ Rapport « Planète Vivante 2002 », WWF

² Liste rouge IUCN

³ WWF – Treats to biodiversity. Gland Suisse – 1988 / Tuxill,J, Nature's cornuptia : Our stake in plant diversity. Washington DC, Worldwatch Institute, 1999

n'existeront plus mais que, pire encore, l'appauvrissement des espèces empêchera de nouvelles découvertes dans le domaine de la santé. La déforestation massive contribue largement à la disparition des espèces animales et végétales, celle des forêts tropicales qui hébergent la plus grande diversité d'espèces de tous les écosystèmes sans doute parce qu'ils sont les plus anciens de la planète (100 millions d'années), mais aussi le déboisement des forêts boréales et tempérées, elles aussi très riches en biodiversité.

Il est aujourd'hui incontesté que l'humanité est responsable de ce que certains n'hésitent pas à nommer la « sixième extinction » et qui s'effectue à une vitesse 1 000 fois supérieure à celles des plus rapides extinctions géologiques du passé.

Il est évident que l'humanité a aggravé le déficit écologique de la Terre.

Lors de la Conférence du Caire de 1994, il a été souligné que le stress environnemental et l'épuisement des ressources naturelles renforcent et sont aggravés par la mauvaise santé et la pauvreté. Les exemples abondent montrant que la pression exercée par l'Homme, ne serait-ce que pour se nourrir, a mis en péril la survie de l'espèce convoitée (chasse, pêche, élevage..).

Deux personnes sur cinq, soit 2,8 milliards de personnes, continuent de lutter pour survivre avec moins de 2 dollars par jour. En 2000, 1,1 milliard de personnes n'avaient pas un accès suffisant à l'eau salubre et 2,4 milliards ne disposaient pas d'un assainissement de base. Le manque d'accès à l'eau salubre et à l'assainissement dans le monde en développement a causé 1,7 million de décès en 2000⁴.

Parce que pauvreté et dégradation de l'environnement sont étroitement liés, il apparaît inévitable et urgent de concevoir la protection durable de la biodiversité comme étant indissociable du développement humain et donc de la lutte contre la pauvreté.

2. LES PROJETS ELIGIBLES

Cet appel à projets a pour but de soutenir des projets qui concilient, sur un même espace, des objectifs de conservation et de développement économique. Des projets qui se préoccupent de la sauvegarde de la biodiversité tout en proposant des solutions alternatives permettant à la population locale de gérer rationnellement les ressources naturelles.

Des projets qui mettent en place des solutions permettant une réduction de la pression exercée sur les écosystèmes environnants et un développement économique et social des populations locales.

Ainsi, les projets présentés devront apporter des propositions concrètes pour que les populations défavorisées puissent associer harmonieusement la conservation de leur patrimoine naturel à des activités leur permettant un développement durable.

Les projets éligibles se préoccupent de la conservation en y associant les populations locales. Ils facilitent l'accès et l'utilisation rationnels des ressources biologiques afin de les protéger. Ils contribuent à la mise en œuvre de solutions

⁴ OMS. 2002. *Rapport sur la santé dans le monde 2002: Réduire les risques, promouvoir une vie saine* Genève, OMS

innovantes améliorant durablement la vie des populations cibles, à une échelle significative, en conservant la biodiversité.

Les projets éligibles sont ceux qui répondent aux critères de sélection de la fondation (Fondation Ensemble > Articles > Autres Actions Développement Durable).

Ne sont pas éligibles les projets qui :

- sont à dominante écotouristique ou à vocation commerciale;
- développent des activités de renforcement de capacités sans actions concrètes;
- se focalisent sur la préservation de la biodiversité sans intégrer le développement des populations locales;
- se focalisent sur le développement des populations locales sans intégrer la protection de la biodiversité.

4. LES PAYS CIBLES

Les projets devront s'initier dans un **pays émergent**. La fondation ne pourra intervenir que dans les pays bénéficiant d'une situation politique stable, d'une bonne gouvernance et dans des zones sans conflits. Elle privilégiera l'étude de projets situés dans des pays dans lesquels elle est déjà présente (Fondation Ensemble > Articles > Projets soutenus).

Les projets pourront aussi être initiés sur le **territoire français**, notamment dans les DOM-TOM.

5. LE PROCESSUS DE SELECTION

Les projets doivent être présentés sur **trois pages**. Le contenant et le contenu de ces trois pages de présentation sont à l'appréciation des porteurs de projet.

On trouvera sur le site : Fondation Ensemble > Articles > Procédures de sélection, toutes les informations nécessaires.

6. CALENDRIER

Les dossiers pourront être recus tout au long de l'année. La Fondation procède aux choix des projets appuyés deux fois par an, au printemps et en automne. La prochaine commission d'études de projets aura lieu en novembre 2005. La date

limite de dépôt des dossiers (version 3 pages) pour cette commission est fixée au 30 septembre 2005.

7. L'ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Porteurs de projets situés en Europe :

Fondation Ensemble

Appel à projets Biodiversité 2005

45 rue de Babylone

75007 Paris

Ou par mail, pour les porteurs de projets situés en dehors de l'Europe :

info@fondationensemble.org